



<https://latribunelibre.com/emploi/chef-de-chantier-cordiste-industrie-f-h>

Chef de chantier cordiste industrie F/H

Description

MISSIONS

Votre mission principale est de prendre en charge la réalisation des travaux confiés et d'en assurer le bon déroulement.

Plus précisément, vous êtes en charge de :

- la préparation et l'organisation du chantier en collaboration avec le conducteur de travaux/ chargé d'affaires,
- la bonne réalisation des travaux en participant quotidiennement à l'opérationnel avec votre binôme technicien,
- réaliser le compte rendu de l'avancement,
- la sécurité de l'environnement sur le chantier et de l'équipement des compagnons,
- contact occasionnel avec le client,
- assurer l'encadrement de votre équipe durant toute la période d'exécution des travaux.

Dépôt et interventions principalement dans le Jura (39). Interventions régulières en Saône-et-Loire (71). Possibilité d'intervenir sur toute la France selon activité du Jura et de la Saône-et-Loire.

Qualifications

PROFIL

- CQP1 expérimenté(e) en tant que chef d'équipe/ chef de chantier ou Cordiste CQP2 expérimenté(e).
- A l'aise en lecture de plans et montage mécanique, en métallerie ou serrurerie.
- Capacité à encadrer une équipe de 1 ou 2 monteurs / cordistes.
- Bon relationnel, esprit d'équipe et rigueur sont des qualités indispensables.

Organisme employeur

ALTIUS - PLUCEO

Type de poste

Temps plein

Secteur

COMMERCE	DE	GROS
(COMMERCE		
INTERENTREPRISES)		NON
SPÉCIALISÉ		

Lieu du poste

71076, CHALON SUR SAONE,
CHALON SUR SAONE, France

Date de publication

26 décembre 2025 à 14:03

Valide jusqu'au

25.01.2026

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt et intervention principalement dans le Jura (39). Intervention régulière en Saône-et-Loire (71). Possibilité d'intervenir sur toute la France selon activité du Jura et de la Saône-et-Loire.

Horaires de journée, CDI. Possibilité de temps partiel annualisé !

Rémunération à définir selon profils + prime de grands déplacements (100€ par jour de découchage) + mutuelle prise en charge à 100% par l'entreprise + Plan Epargne Entreprise + intéressement + véhicule de service attribué.